

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que CNIA SAADA ASSURANCE, représentée par son Administrateur Directeur Général, Madame Ghita Lahlou, a déclaré le 3 mars 2010, avoir cédé sur le marché central, le 25 février 2010, 6.000 actions HIGHTECH PAYMENT SYSTEMS SA (HPS), au cours unitaire de 872,16 dh franchissant, à la baisse le seuil de participation de 5% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction, CNIA SAADA ASSURANCE détient 29.029 actions HPS soit 4,46% du capital de ladite société.

Il est à rappeler que CNIA SAADA ASSURANCE avait déclaré à l'occasion du franchissement à la hausse du seuil de participation de 5% dans le capital de HPS, en date du 9 novembre 2009, qu'elle envisageait de poursuivre ses achats d'actions de ladite société dans les douze mois suivant ledit franchissement.

Contact CDVM :
Tel : 05 37 68 89 27
E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières